

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 24 février 2022

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 31 juillet 2022) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt-deux **le 24 février, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

02 février 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

24 février 2022

Titulaires : Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN, Eric BARDET suppléant de Nelly ANTOINE, Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Christophe THORIN a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI

N°07.2022

Objet de la délibération :

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, Corinne GARCIA, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

**Administration Générale –
Adhésion à APPROLYS
CENTR'ACHATS**

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux, excusée.
Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme, excusé.

Anne-Marie THEVENET a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs à la désignation des représentants de la collectivité ou de l'établissement au sein d'organismes extérieurs ;
- Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 2113-2 ;
- Vu la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS référencée « CCM 15-04-2021 » et le règlement intérieur du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS référencé « RI 25-05-2021 » ;

- Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher d'adhérer à cette Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs, tout en réalisant des économies de gestion et en concourant au développement durable du territoire régional ;

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- l'adhésion de Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS pour une durée indéterminée ;
- d'accepter, sans réserve, les termes de la Convention Constitutive, approuvée par l'Assemblée Générale du GIP ;
- d'autoriser Monsieur Eric MARTELLIERE, en sa qualité de Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS ;
- de désigner comme représentants du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :
 - titulaire : Nicole JEANTHEAU
 - suppléant : Michèle GAUTHIER

Le représentant titulaire est autorisé, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP ;

- d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle (à ce jour, 100,00 €) aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS pour chaque exercice, pendant toute la durée de l'adhésion ;
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 3 mars 2022
Exécutoire le : 3 mars 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 24 février 2022

Le Président,

Eric MARTELLIERE

